



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Consultez notre site : <http://wwwi.onera/syndicats/cfdt/>
Et retrouvez nos communiqués : <http://cfdt-onera.agence-presse.net/>

Infos Cfdt - Octobre 2015

Le rapport de la cour des comptes, réponses du Président et de la Cfdt

Rapport de la Cour des Comptes Comptes et gestion de l'ONERA 2008-2013

Le rapport de la Cour des Comptes sur "les comptes et la gestion de l'ONERA 2008-2013" qui vient d'être rendu public a déclenché de nombreux commentaires et réactions en interne comme en externe. Tout d'abord, plusieurs journaux s'en sont fait l'écho reprenant à la fois le rapport et ses conclusions mais aussi les réponses au rapport du Président Sainjon et du Premier ministre.

Tout d'abord, on se réjouira qu'un tel rapport sur l'ONERA ait eu de telles retombées y compris de la part du premier ministre qui n'a pas, par ailleurs, répondu au courrier des organisations syndicales. Contrairement aux précédents rapports, tel celui de l'inspection Générale des Finances en juin 2009, qui avait été enterré par notre ancien président, ce nouveau rapport tombe à un instant critique pour l'ONERA, du fait de la gestion catastrophique de la précédente équipe et de l'isolement résultant de cette gestion (et de la carence de guidage par la DGA).

Il met en évidence tous les dysfonctionnements que la Cfdt a dénoncés depuis des années (cf. tracts de novembre 2010, janvier 2011, mai 2011, octobre 2012, novembre 2012, février 2013, avril 2013, ...) : l'absence de gouvernance, de réflexion stratégique et d'organisation, le défaut d'implication de la tutelle, l'insuffisance de l'évaluation scientifique (Haut Conseil Scientifique et Comité Scientifique et Technique ne fonctionnant plus) les dysfonctionnements du CA, du CCE et le climat social dégradé, la centralisation du pouvoir sur le seul président et l'absence, malgré l'obligation réglementaire, d'un secrétaire général, ...

Au moment où le budget 2016 de l'État va être discuté, la cour des comptes rappelle également une évidence maintenant connue de tous : avec des ressources de subvention (SCSP) ou contractuelles en baisse, en partie du fait du désengagement de la DGAC et de la DGA, l'ONERA sera dans l'incapacité de faire face à des besoins au contraire croissants pour les investissements scientifiques (au point mort depuis 5/6 ans), pour les souffleries et pour les investissements immobiliers. Rappelons que sur ces points plus aucune excuse ne serait acceptable, le gouvernement a suffisamment été alerté (intervention du personnel au CA et dans les ministères, intervention de divers élus, sénateurs et députés, expression régulière dans la presse, audition devant la commission défense du Président Sainjon, ...) et ne peut qu'avoir conscience de la situation.

Le Président Sainjon et le Premier ministre ont réagit séparément, aux remarques et recommandations de la cour des comptes. La lettre du Premier ministre formule des recommandations impératives et urgentes, en particulier **la rédaction d'un COP attendu pour la fin 2015** et dont dépend la définition des missions et le futur format de l'ONERA

La Cfdt tient à compléter ou commenter certains points du rapport et de ces deux réactions. Tout d'abord, c'est un sentiment d'écœurement qui nous anime parce qu'en fait tous ces échanges démontrent que tout le monde savait ce qui se passait à l'ONERA, et en particulier notre direction et les gouvernements successifs. Comment dans un Etat de droit a-t-on pu laisser se développer à l'ONERA, contre tous, une telle monarchie tyrannique ? Dans sa réponse, le Premier ministre se contente d'ignorer cette période 2008/2013, objet du rapport, pour parler de l'après et renvoyer la responsabilité de notre avenir à l'ONERA seul, comme si les moyens alloués par l'État n'avaient aucune conséquence.

L'ONERA, un monde de privilégiés qui ne produisent pas beaucoup et travaillent peu (*page 41*) ? Constat de la cour des comptes qui oublie que la fermeture de Noël a été achetée par le personnel en 1984, par un référendum au détriment d'augmentations de salaire. Cour des Comptes qui oublie, ou plutôt ignore que les salariés de l'ONERA font beaucoup plus d'heures que celles déclarées officiellement. Que ces heures, en dépit des obligations légales, ne sont toujours pas décomptées par l'ONERA et surtout pas payées. Et pour finir sur la productivité, comment peut-on d'un côté demander la diminution des effectifs administratifs ("dont les entités n'ont pas encore atteint les tailles critiques") et demander par ailleurs à ce que les "productifs" soient concentrés sur leur cœur de métier et donc déchargés de leur tâches administratives ?

Un point concernant les missions est également souligné par la cour qui considère que certains remboursements de frais sont trop élevés et recommande de faire disparaître la prime forfaitaire de 5 €. La CFDT rappelle que le système de remboursement des frais de missions ne saurait se résumer à l'examen de cette seule prime et doit s'apprécier globalement sur l'ensemble du dispositif. Et puisque nous avons vu dans la réponse du Président que notre Secrétaire Général entendait réformer ce système de remboursements et supprimer cette prime de 5 €, nous rappelons que cela ne peut pas se faire et se décider sans les organisations syndicales et que, par ailleurs, en particulier sur le sujet de l'indemnisation des temps contraints en mission, l'ONERA ne respecte pas l'accord de base et nous doit toujours l'ouverture d'une négociation sur ce sujet.

La Cour des Comptes dresse ensuite un bilan très négatif de la politique immobilière, constatant le manque de prévisions (surcoût de 500 k€ du à un changement de décision sur les arrivants, de 100 k€ pour mauvaise définition de la climatisation et une taxe de 300 k€ non budgétée). Pour autant, nous n'adhérons pas aux recommandations, purement comptables, de regroupement de toutes les entités au niveau national sans tenir aucun compte des spécificités de l'ONERA et des relations avec nos multiples partenaires.

Sur le plan social, l'état des lieux de la cour dresse presque le programme des prochaines négociations à tenir avec la GPEC (recrutements, mobilité interne, promotions, formation, tutorat et transmission des savoirs, ..). Car contrairement à ce qui est écrit en page 6, l'Onera n'a pas posé les bases d'une GPEC (on ne peut sérieusement pas considérer la négociation sur le statut des infirmières de l'ONERA comme la base de cette négociation).

Et pour finir, nous finirons sur une remarque "ponctuelle" de la cour qui n'a curieusement pas été commentée et qui pourtant nous interroge. Dans un paragraphe intitulé "*un recours parfois déraisonnable à certaines prestations externes*", à côté des déjeuners du club des 5 (entre 481 et 772€ par repas, pour 25000 €/an !), figurent deux factures pour des études sur "la valorisation de l'ONERA" et sur le "diagnostic des offres de l'ONERA" pour des montants respectifs de 689 494€ au profit du cabinet CEIS et 206 848€ ! Figure également une subvention, toujours au profit de CEIS, de 293 020€ pour l'organisation des universités d'été de la Défense de 2009 à 2013. Lorsqu'on met en parallèle le refus actuel de la Direction de faire appel à des experts dans le suivi et le traitement des RPS essentiellement pour des questions d'économies, il y a de quoi s'interroger, surtout qu'en l'occurrence, là il y a un intérêt : la santé des personnels de l'ONERA.

L'ONERA avait-il, en 2012, les moyens de ces études (900 k€) qui par ailleurs n'ont pas été soumises à appel d'offre et mises en concurrence, n'ont pas été présentées aux tutelles ni au CA et n'ont eu aucune retombées à l'ONERA ? Il nous semble que cela mérite quelques explications (que la cour n'a pas eues) et nous nous demandons quelles suites la Direction et les Tutelles envisagent de donner à ces révélations ?

Ce rapport a été rendu public à un moment opportun (préparation du budget 2016) pour rappeler que c'est à l'ONERA de faire des propositions, de présenter un projet ambitieux en amont du COP attendu en fin d'année et que c'est aux ministres et élus de la nation de faire les choix politiques et de définir les ambitions de la France pour les prochaines années.

La CFDT appelle donc nos dirigeants et élus à assumer et prendre leurs responsabilités.

Tous vos commentaires peuvent être adressés par mail à l'adresse : cfdt-central@onera.fr